

## Réunion du 16 décembre 2021 au 17 décembre 2021

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain</b>	<b>A4</b>
<b>Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire</b>	<b>246</b>

Le Conseil Régional,

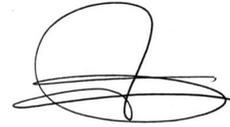
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code des transports,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 des Pays de la Loire signé le 23 février 2015,
- VU** l'avenant n°1 au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 des Pays de la Loire signé le 23 janvier 2017,
- VU** l'avenant n°2 au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 des Pays de la Loire signé le 18 février 2020,
- VU** l'avenant n°3 au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 des Pays de la Loire signé le 25 août 2020,
- VU** l'avenant n°4 au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 des Pays de la Loire signé le 28 avril 2021,
- VU** la convention générale de mise en œuvre du Contrat de plan Etat-Région des Pays de la Loire signée le 28 avril 2015,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2021,
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2021,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2022 d'une dotation de 3 000 000 € d'autorisation de programme et de 3 493 600 € de crédit de paiement en investissement au titre du programme n°246 « Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire ».

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Démocrates et progressistes

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs